

-K.D--

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 6 décembre 1957.-

N° 3751/Just.7

OBJET:

Affaire Sebuazu c/Rwasabahizi  
Réponse à votre 9.007/D/69/780/E  
du 16 novembre 1957

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi  
à

K I G A L I



Monsieur le Substitut,

Me référant à votre lettre rappelée en marge,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le jugement  
Sebuazu c/ Rwasabahizi a été rendu par le Tribunal de  
Territoire de Ruhengeri en date du 20 juin 1955 suivant  
n° 2427/R.36 du registre des affaires jugées.

Sebuazu interjeta appel auprès le Tribunal du  
Mwami le 26/7/1955; aucune décision du Tribunal du Mwami  
ne nous est parvenue relative à l'affaire émargée.-

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, EMPECHE  
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL.-  
JOOSTEN.A.